

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-084 du 15 juin 2022
Portant décision modificative Virement de crédit – Budget Locaux Nus**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze juin à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT SILVAIN BELLEGARDE, sous la Présidence de Valérie SIMONET, 1 ère Vice-Présidente en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Alexandre VERDIER.

Date de convocation du Conseil 09/06/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 47	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 11	Exprimés : 51	

Présents : MM., SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, RICHIN, MOUNAUD, CHARLES, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN F, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, DESARMENIEN, FONVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à SIMON, VIALTAIX à VENTENAT, MEANARD à LE CORRE, GLOMOT à MORANCAIS.

Excusés : MM. VERDIER, DESCLOUX, SIMONET B, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, PERRIER F, D'HULSTER, PINLON, ROULLAUD, DUBSAY.

Secrétaires de séance : Alain GRASS

Rapporteur : Patrice MORANCAIS, Vice-Président

Suite aux révisions de prix pour les travaux de la brasserie artisanale d'Auzances pour un montant de 10765 €, il y a lieu de procéder au virement de crédit suivant :

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		10 765,00		
Dépenses imprévues	020	10 765,00		
OP : INSTALLATION BRASSERIE ARTISANALE				10 765,00
Frais d'études			2031 22	2 500,00
Autres constructions			2138 22	6 100,00
Immo. corporelles en cours - Constructions			2313 22	2 165,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		10 765,00		10 765,00

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 21 Juin 2022
Pour copie conforme, le 21 Juin 2022

La Vice-Présidente,
Valérie SIMONET

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220621-2022-084-DE
Date de télétransmission : 21/06/2022
Date de réception préfecture : 21/06/2022